

Le Conseil départemental de la Charente-Maritime s'est réuni le vendredi 23 juillet à La Rochelle sous la présidence de Sylvie Marcilly.



Sylvie Marcilly a ouvert cette séance en faisant le point sur **la situation sanitaire de la Charente-Maritime**, dont l'évolution est inquiétante. Elle a réaffirmé l'implication du Département dans le déploiement des mesures prises pour lutter contre la pandémie COVID-19.

Pour accélérer le rythme de la campagne de vaccination, le Service Départemental d'Incendie et de Secours va mettre en place, à partir du 2 août, avec l'aide d'une équipe médicale, **un Centre de Vaccination Mobile**. Stéphane Villain, le président du SDIS 17, en a précisé les modalités d'intervention ; entre 150 et 200 vaccinations quotidiennes pourront être proposées.

Le compte administratif 2020 a été approuvé. Sylvie Marcilly a mis l'accent sur la "très bonne gestion" dont il témoigne.

Ces excellents résultats ont été obtenus tout en poursuivant les actions destinées à "servir les Charentais-Maritimes et les territoires de la Charente-Maritime" (*aides aux collectivités locales, soutien au tissu associatif, aides sociales...*) et malgré l'impact financier de la crise sanitaire (*augmentation de certaines dépenses, ralentissement du dynamisme des recettes*).

En 2020, les dépenses directement liées au COVID-19 se sont élevées à près de 14,5 M€. Les principaux postes concernent les achats d'équipements de protection individuelle (masques ...) pour 3,3 M€, la participation aux primes du personnel des établissements sociaux et médico-sociaux (2,46 M€) ainsi que les Fonds de soutien à ces établissements (1 M€) et aux associations (1 M€) et les primes aux agents départementaux, aux assistants familiaux, au personnel du Foyer de l'Enfance et l'équipement informatique des agents pour le télétravail (1,14 M€).

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, les dépenses d'investissement sont restées stables par rapport à 2019 : diminution des investissements directs (de 82,9 M€ à 74,5 M€), compensée par une hausse des subventions d'équipement (de 36,9 M€ à 45 M€).

La "stratégie saine et rigoureuse des finances" du Département ainsi que le maintien du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux au niveau atteint en 2019 ont permis tout à la fois de limiter le recours à l'emprunt, de maintenir l'autofinancement à un niveau conséquent et de contenir l'endettement dont le poids n'a pas augmenté en 2020 après plusieurs années de diminution.

Sylvie Marcilly a ainsi pu affirmer que "l'épargne se maintient à un niveau élevé et nous permet de financer un programme d'investissement ambitieux".

●●● DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1

Elle s'équilibre à 4,259M€ dont 2,636 M€ en investissement et 1,623 M€ en fonctionnement.

Par ailleurs, l'Assemblée départementale a procédé à l'adaptation de certaines autorisations pluriannuelles en votant :

- 1) Un complément de 230 000€ à l'enveloppe du CPER 202 concernant la ligne ferroviaire Nantes – Bordeaux.
- 2) Une autorisation d'engagement en dépenses de 955 000€ pour aider les Communes éligibles au programme "Petites villes de demain" dans l'ingénierie de leurs projets.
- 3) Une autorisation de programme de 500 000€ pour un Fonds de soutien aux 22 Communes recensées comme impactées par les inondations et coulées de boue de février 2021 dans le secteur de Saintes.

●●● VOIRIE ROUTIÈRE

Le programme complémentaire pour 2021 a été adopté. Des crédits de paiement à hauteur de 8,158 M€ sont inscrits, dont :

- 2,4 M€ pour des aménagements d'itinéraire.
- 741 000€ pour des aménagements de sécurité en traverse d'agglomération.
- 2,7 M€ pour la préservation du patrimoine routier.
- 1,420 M€ pour la préservation du patrimoine ouvrages d'art.

●●● CAMPUS CONNECTÉ DE SAINTES

Une subvention de 20 000€, représentant 33% du coût des travaux d'aménagement et d'équipement, est accordée à la Communauté d'Agglomération de Saintes pour son Campus connecté qui accueillera 15 étudiants dès la rentrée de septembre 2021.